



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés d'accès à la médecine en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 24982

Texte de la question

M. Bastien Lachaud alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés récurrentes d'accès à la médecine en Seine-Saint-Denis. Le taux de couverture médicale est particulièrement bas en Seine-Saint-Denis, et il existe un contraste important avec Paris, bien mieux doté. Dans ce domaine, comme dans d'autres, tel que pointé par le rapport parlementaire de MM. Cornut-Gentille et Kokouendo, les habitants souffrent d'une discrimination liée à l'adresse dans l'accès à ce service de base qu'est la médecine. En effet, en 2017, on pouvait compter 59 cabinets de généralistes pour 100 000 habitants en Seine-Saint-Denis, alors qu'il y en a en moyenne 69 pour 100 000 habitants dans la région Île-de-France. Selon les villes, la situation peut s'empirer, et tomber à 38 pour 100 000 à Bobigny par exemple, toujours en 2017. La situation est pire encore pour ce qui est des médecins spécialistes : 61 spécialistes pour 100 000 habitants en 2014, alors qu'on peut en trouver 87 au niveau régional. En 2017, le rapport de l'Ordre des médecins de Seine-Saint-Denis indiquait que « le nombre d'inscriptions au tableau est inférieur au nombre de sorties de tableau aboutissant à une diminution de 92 praticiens en activité sur le département ». L'offre de médecine n'est pas adaptée, et les départs à la retraite rarement remplacés, ce qui raréfie encore l'offre. Se déplacer pour aller à un rendez-vous médical à Paris est souvent long et complexe en transports en commun, dont le coût n'est pas négligeable pour les personnes aux revenus modestes, ce qui contribue à faire renoncer aux soins. À ce point que la situation en Seine-Saint-Denis s'apparente à un désert médical. Les services hospitaliers des urgences ne peuvent pallier aux manques de la médecine de ville, et les files d'attentes s'allongent, accroissant la pression sur les personnels hospitaliers. En conséquence, comme le relève un article du Bondy Blog d'avril 2019, la Seine-Saint-Denis présente un bilan sanitaire inquiétant. Le taux de tuberculose y est plus élevé que dans le reste de la France métropolitaine. Le département concentre des maladies chroniques, qui nécessitent un suivi régulier pouvant être source de complications graves si elles ne sont pas surveillées. Or précisément, elles le sont difficilement. Selon un rapport de l'Académie de médecine, « le risque de dépression est multiplié par 2,4 parmi les plus précaires, celui de maladies métaboliques par 2,9, de maladies cardio-vasculaires par 1,4 ». La Seine-Saint-Denis détient également le triste record de la mortalité infantile avec 5,4 cas pour 1 000 naissances, contre 3,6 dans le reste de la France. Cela n'est guère étonnant dans la mesure où la Seine-Saint-Denis concentre également les problèmes sociaux liés à la précarité, au chômage, au mal logement ou au logement insalubre. Situations difficiles qui n'aident pas à se soigner, aggravent un état de santé déjà fragilisé, conduisent à repousser les soins au maximum, jusqu'à un niveau où soigner devient plus difficile et plus cher. Par ailleurs, la Seine-Saint-Denis est le 4^e département comptant le plus de bénéficiaires de la CMU, près de 60 000 en 2018, et 225 000 personnes bénéficient de la CMU-C. Ce qui signifie qu'une grande partie de la population a des difficultés pour payer les soins, car ces aides ont un taux important de non-recours. L'état de santé général est donc moins bon, et le département est moins bien doté en médecins : une équation mortelle pour les habitants de la Seine-Saint-Denis. Pour ne citer qu'un exemple, en cas d'arrêt cardiaque, les habitants du département ont 2 fois moins de chance de survie qu'à Paris ou dans les Hauts-de-Seine. Récemment, un reportage sur la chaîne France 2 montre qu'il est quasiment impossible qu'un médecin de SOS médecins se déplace en Seine-Saint-Denis, alors que cela ne pose pas de difficulté à Paris. Sur ces 400 000 actes réalisés par SOS médecins en 2018, 10 000 le sont en Seine-Saint-Denis contre 30 000 dans le Val-de-Marne et 30 000 dans les Hauts-de-Seine, alors que la Seine-Saint-Denis est plus peuplée. Il propose notamment le recrutement de médecins

fonctionnaires, qui seraient affectés prioritairement aux zones constituant des déserts médicaux, qu'ils soient ruraux ou urbains. Aussi, il souhaite savoir ce que la ministre compte faire pour que les habitants de la Seine-Saint-Denis aient enfin accès à la médecine.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24982

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10467

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)